



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 mars 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2015

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045001

Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) (version Février 2015)

12.02 Énoncé de politique

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489001

Confirmer la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 » qui aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078009

Autoriser le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public 13-12829 et autoriser une dépense à cette fin de 24 130,95 \$ (taxes incluses), pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1144362004

Autoriser une dépense additionnelle de 24 222,82 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux pour le projet de restauration de la Mairie d'Outremont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Régis Côté et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 277,25 \$ à 70 500,07 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504012

Approuver le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078008

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 181 058,63 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078011

Adjudication d'un contrat ayant pour objet l'entretien, la réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont à la firme Av-Tech inc. pour une période de 36 mois fermes en considération d'un montant approximatif de 74 301,67 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public 15-14153 (un seul soumissionnaire conforme) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.06 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1155078010

Attribuer un contrat à la compagnie Cubex Limitée pour la location d'un balai aspirateur compact de marque Ravo 5 i séries, 2015 neuf au montant approximatif de 284 310 \$ pour une période de 60 mois fermes avec option d'achat à la fin du terme conformément à l'étude réalisée par le Service de l'approvisionnement confirmant l'unicité du produit - Dépense de location assumée par le budget de fonctionnement et solde résiduel pour l'achat imputé au PTI 2020

20.07 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1155078016

Autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont - Budget des immobilisations et PAAP

District(s) : Joseph-Beaubien

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430002

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2014

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430003

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2015

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489002

Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Janvier 2015

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1145078030

Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 sur les rues Durocher, Marsolais, Saint-Germain et Lajoie et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.05 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078012

Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.06 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078013

Autoriser une dépense de 51 352,43 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule de marque Ford F-450 cabine simple 4X4, 2016, selon l'entente cadre 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée) et d'une benne basculante en aluminium au montant de 28 838,03 \$ (incluant les taxes) selon l'entente cadre 941228 (Michel Gohier Ltée), pour un montant total de 80 190,46 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

30.07 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078014

Autoriser une dépense de 35 748,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford E450 année 2016, selon l'entente cadre 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée), muni d'une boîte acquise chez le fournisseur Transit, suite à une demande de prix pour un montant de 20 534,00 \$ (incluant les taxes), pour un montant total de 56 282,03 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

30.08 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078015

Autoriser une dépense de 37 610,62 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford F-350 Cabine simple, année 2016, selon l'entente d'achat contractuelle 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée) - Dépense provenant de PTI antérieurs

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899041

Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695009

Adoption - Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695012

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

40.05 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695013

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504013

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 29 mars 2015 de 12 h 30 à 13 h 30 - Diverses rues

47 – Urbanisme

47.01 Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1151899006

Relativement au 430, avenue Wiseman: - demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; - demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1151899005

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 45, avenue Springgrove

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1151899004

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 999, avenue Mc Eachran; 1001-1011, avenue Bernard; 1100-1144, avenue Bernard; 1170-1184, avenue Van Horne et 46, avenue Glencoe

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489004

Désignation du maire suppléant

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489003

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

65 – Avis de motion des élus

65.01 Avis de motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion des élus

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1153045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) (version Février 2015).

Il est recommandé au conseil d'adopter le plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont (version Février 2015).

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-09 20:55

Signataire :

Normand PROULX

Directeur
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) (version Février 2015).

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté en 2006 une politique de sécurité civile qui s'applique à toutes les villes de l'agglomération de Montréal, soit la Ville de Montréal et les autres villes liées, ainsi qu'à toute société paramunicipale.

Cette politique privilégiant une approche par "mission" dans la gestion d'une situation d'urgence, il en est découlé un ajustement au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) qui est maintenant constitué des trois parties suivantes:

- Un module central qui contient les dispositions générales du plan;
- Les plans de missions d'agglomération qui sont sous la responsabilité des services corporatifs, des sociétés paramunicipales ou des organismes externes;
- Les plans de missions locales qui sont sous la responsabilité des arrondissements de Montréal et des autres villes liées.

Conformément à cette orientation, l'arrondissement d'Outremont devait ajuster son plan des mesures d'urgence (PMUA) adopté en 2003 pour le convertir en Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) afin qu'il corresponde au nouveau mode de gestion des urgences.

Périodiquement, une mise à jour est effectuée et doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 160127: Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement

CA09 16 0188: Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement

CG06 0413: Adoption de la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

CA03 160005: Adoption du Plan des mesures d'urgence de l'arrondissement d'Outremont

CM02 0911: Adoption de la politique municipale de sécurité civile de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont définit les processus mis en place par l'arrondissement en cas de sinistre, lesquels sont reliés au Centre de coordination des mesures d'urgence de l'agglomération de Montréal (CCMU). Le PURM inclut plusieurs documents de référence tels que les registres des ressources humaines et matérielles, les procédures d'opération, des cartes et des plans. Il décrit également les grands champs d'intervention des cinq (5) missions locales, soit:

- l'aide aux personnes sinistrées
- Les travaux publics
- Les communications
- Le support administratif et logistique
- La sécurité publique locale

Le directeur d'arrondissement est responsable du Plan d'urgence, de relève et de missions. À ce titre il dirige les opérations du Centre d'opération d'urgence de l'arrondissement (COUA) Parmi les responsabilités qui lui sont attribuées à cette fin, on retrouve entre autres:

- Le déclenchement du processus d'avis et de mobilisation
- La mise en oeuvre du PURM
- La coordination et la gestion de la mobilisation, du déploiement et de la démobilisation
- Le contrôle des dépenses de l'arrondissement

Le PURM de l'arrondissement d'Outremont (version février 2015) sera intégré au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter ce PURM, tel qu'il est présenté au présent dossier.

Le PURM fera ensuite l'objet de mises à jour régulières afin qu'il réponde aux besoins en situation de mesures d'urgence.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la protection des citoyens, des employés ainsi que des installations et des infrastructures en cas de sinistre, l'arrondissement doit se doter d'un plan d'urgence, de relève et de missions qui fait partie intégrante du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une mise à jour périodique du PURM sera effectuée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement a été transmis au Centre de sécurité civile le 10 février 2015.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique
d'Outremont

ENDOSSÉ PAR

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2015-02-08

**Dossier # : 1153489001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement «Une heure pour la Terre 2015» qui aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2015* inauguré en 2007 à Sydney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Je recommande:

DE CONFIRMER la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement *Une heure pour la Terre 2015* , événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30.

D'INVITER les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'ENCOURAGER les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement d'Outremont en confirmant leur participation respective à l'événement.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-16 20:27

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement «Une heure pour la Terre 2015» qui aura lieu le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2015* inauguré en 2007 à Sidney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*) ;

Cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir l'événement. En 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'arrondissement d'Outremont a adopté en 2013 son plan de développement durable par la résolution CA13 16 0293

CA14 160073 - Événement - Une heure pour la terre 2014

CA13 160059 - Événement - Une heure pour la terre 2013

CA12 160038 - Événement - Une heure pour la terre 2012

CA11 160045 - Événement - Une heure pour la terre 2011

CA10 160045 - Événement - Une heure pour la terre 2010

CA09 160042 - Événement - Une heure pour la terre 2009

CA08 160034 - Événement - Une heure pour la terre 2008

CE05 5020 - Engagement à réduire les émissions (corporatives) de gaz à effet de serre de 20 pour cent d'ici 2012

CG07 0135 - Adopter le plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

DESCRIPTION

L'événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple comme éteindre les lumières pendant une heure.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont espère que sa participation à l'événement "*Une heure pour la Terre 2015*", de concert avec d'autres grandes villes du monde, renforcera le leadership de la Ville de Montréal en matière de préservation de l'environnement et incitera encore plus de Montréalais à adopter des habitudes quotidiennes de conservation d'énergie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conforme au Plan de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Stratégie de développement durable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Faits saillants du conseil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-16

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1155078009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public 13-12829 et autoriser une dépense à cette fin de 24 130,95 \$ (taxes incluses), pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale à cette fin de 24 130,95 \$ incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:43

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public 13-12829 et autoriser une dépense à cette fin de 24 130,95 \$ (taxes incluses), pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, nous procédons au nettoyage des puisards sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Ces travaux permettent d'assurer un bon drainage des rues et un bon écoulement du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0130 - 8 avril 2014 - Autoriser le renouvellement du contrat de Kelly Sani-Vac Inc pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public numéro 13-12829 (3 soumissionnaires conformes) et autoriser une dépense à cette fin de 23 643,46 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014 - Budget de fonctionnement;

CA13 16 0228 - 8 juillet 2013 - Accorder un contrat à Kelly Sani-Vac inc. pour des travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres public numéro 13-12829 (3 soumissionnaires conformes) et autoriser une dépense à cette fin de 23 155,97 \$ (taxes incluses) pour l'année 2013 avec possibilité de renouvellement pour 2014 et 2015 pour une dépense totale de 70 930,38 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat sont prévus entre mai et juillet 2015. Ces travaux permettront de nettoyer et d'inspecter les puisards, d'identifier les anomalies et d'assurer un drainage efficace des eaux de ruissellement.

JUSTIFICATION

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux exécutés en 2013 et en 2014 ont été satisfaisants. L'entrepreneur a accepté de poursuivre le contrat pour l'année 2015 à notre demande (pièce jointe).

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement au nettoyage et à l'inspection de mille (1000) puisards localisés dans les rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2130 0010000 302722 04161 55402 000000 0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette pratique de nettoyage vise à assurer le drainage des eaux de surface pour éviter les possibilités d'inondations lors de fortes pluies. Les travaux permettront également d'établir un portrait de l'état des structures des puisards, de dresser une liste des déficiences et d'établir les priorités d'interventions à réaliser.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: mai 2015

Fin des travaux: juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André D DESJARDINS
Agent technique en environnementale

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-02-12



Dossier # : 1144362004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 222,82 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux pour le projet de restauration de la Mairie d'Outremont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Régis Côté et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 277,25 \$ à 70 500,07 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 24 222,82 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût réel des travaux;
2. d'approuver un projet **(de convention ou d'addenda)** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Régis Côté et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 277, 25 \$ à 70 500,07 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-27 08:40

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144362004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 222,82 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux pour le projet de restauration de la Mairie d'Outremont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Régis Côté et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 277,25 \$ à 70 500,07 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de restauration de la Mairie d'Outremont -La Maison Stanley et Abner Bagg -, un contrat de services professionnels en architecture a été octroyé le 6 octobre à la firme Régis Côté et associés pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux en chantier, pour un montant maximal de 46 277, 25\$ sans incidences (contingences et taxes incluses). La valeur initiale du contrat a été précisée en 2009 par la firme Réal Paul architecte, qui a produit une étude de faisabilité pour la restauration des façades et des éléments constitutifs et caractéristiques de l'enveloppe de la mairie d'Outremont. Les contingences initiales de 10 % ont été utilisées pour assumer les ordres de changement pendant la réalisation des travaux et les incidences de 20% ont servi à documenter par le biais d'une caractérisation environnementales la qualité des sols suite à l'enlèvement d'un réservoir d'huile. Par conséquent, le solde des incidences ne permet pas de défrayer cette dépense.

Le contrat de réalisation des travaux de restauration de l'enveloppe de la Mairie a été octroyé le 5 août 2012 à l'entrepreneur Norgéreq Ltée au montant de 737 338,77 \$ soit 27,8% de plus que l'estimation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 160264 - 5 août 2012 Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour la réalisation des travaux de restauration de l'enveloppe de la Mairie d'Outremont - Maison Stanley et Abner Bagg- (bâtiment #3360) situé au 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 017 306,30 \$ (taxes incluses). (Sommaire #1134362002).

CA12 160268 - 2 octobre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de restauration de la Mairie d'Outremont -Maison Stanley et Abner Bagg- (bâtiment #3360), située au 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement d'Outremont. (Sommaire #11218670210).

CA11 160259 - 6 septembre 2011 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Régis Côté et associés pour une somme maximale de 46 277,25\$ (taxes incluses +

contingences) pour la restauration de la Mairie d'Outremont. (Sommaire #1111899039).

CA11 160119 - 4 avril 2011 Autorisation du lancement d'appel d'offres public pour la rétention de services professionnels pour la restauration de la Mairie d'Outremont, approbation de la grille d'évaluation des critères et mandater la DSTI. (Sommaire #1111899010).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter la valeur maximale du contrat de services professionnels de la firme Régis Côté et associés afin d'ajuster les honoraires selon le coût réel des travaux ainsi que pour les honoraires reliés à des services additionnels réalisés durant les travaux. Le budget supplémentaire requis représente un montant de 24 222,82\$ taxes incluses (21 067,90 \$ sans taxes).

Les services professionnels supplémentaires se résument ainsi :

- **SERVICES DE BASE:** Réajustement des honoraires professionnels; 1) estimation initiale du projet de 577 000,00\$ lors de l'étape du programme fonctionnel et technique comparativement à un coût de 737 338,77\$ pour la réalisation des travaux pour des honoraires professionnels de 10 261,68 \$ sans taxes; 2) pour le suivi des ordres de changement lors de la réalisation des travaux au montant total reconnu de 85 078,65\$ pour des honoraires professionnels supplémentaires de 5 445,03\$ sans taxes pour un total de 15 706,71 \$ sans taxes.
- **SERVICES ADDITIONNELS:** 1) prolongement de chantier de 15 semaines supplémentaires pour des honoraires professionnels de 4 910.85 \$ sans taxes; 2) Expertises supplémentaires pour estimation des travaux reliés au portique de la Mairie au montant de 310.03 \$ sans taxes ainsi que pour l'élaboration d'un croquis d'installation de climatiseurs au montant de 140.31 \$ sans taxes pour un total 5 361,19 \$ sans taxes.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé à l'article 5.1.1. de la Convention de services professionnels, la Ville paie les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux de la soumission de l'entrepreneur mandaté pour la réalisation des travaux. Comme les honoraires des professionnels pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût des travaux, une hausse de ce coût entraîne inévitablement une augmentation des honoraires. Les services additionnels selon le contexte du projet ont été fournis en lien avec la prolongation du chantier; l'approbation des dessins d'atelier, les délais de livraison pour la commande des portes et fenêtres de +/- 8 semaines ainsi que le lien avec l'entrepreneur ont généré un délai de chantier.

Il a été prévu de procéder au réajustement réel du coût des travaux en incluant les ordres de changement de chantier en fin de réalisation des travaux.

Les plans et devis élaborés par les professionnels ont été bien réalisés; cependant, la nature même des travaux de restauration ont engendré des sondages supplémentaires in situ pendant la réalisation des travaux. Ainsi, les contingences ont été utilisées. Quant aux alternatives étudiées en regard de cette augmentation; certaines options ont été examinées afin de limiter la majoration du contrat; négociation avec les professionnels, études exhaustives des ordres de changement et la pertinence de retrancher certains travaux initialement prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant initial du contrat de services professionnels s'élevait à 36 928,00 \$ sans taxes (46 277,25 \$ incluant taxes et contingences). Le contrat sera augmenté de 21 067,90 \$ soit 24 222,82 taxes incluses représentant 57 % (dont 42,5% pour l'ajustement au coût réel et 14,5% pour les services additionnels). Le total du contrat sera alors porté à 70 500,07 \$ (tout frais inclus). Cette augmentation représente un montant additionnel à autoriser de 24 222,82 \$ taxes incluses. Voir le calcul des honoraires professionnels en pièce jointe. Initialement, le contrat de la firme était de 46 277,25 \$ taxes et contingences incluses; le présent sommaire le fera augmenter à 70 500,07 \$ taxes incluses. L'arrondissement assumera à 100% la totalité de cette dépense: le Ministère de la culture ainsi que la Ville de Montréal, et le Service de la gestion et de la planification immobilière ne contribueront pas à assumer cette dépense. Aucune autre demande de majoration subséquente ne sera présentée. Se référer à l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où l'autorisation de la dépense additionnelle soit refusée, la firme professionnelle ne sera pas payée pour les services fournis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation au CA: 2 février 2015
- Finalisation du contrat: 28 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable :
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée MARCIL
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-29

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-02-26



Dossier # : 1152504012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser le versement de la contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2015 à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:46

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville d'Outremont signait une entente avec la Maison des jeunes d'Outremont en vertu de laquelle la Ville confiait à la Maison la responsabilité de l'intervention jeunesse sur son territoire et, à cette fin, était disposée à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ce rôle. Depuis lors, cette entente se concrétise par un soutien financier annuel au fonctionnement de base, la mise à la disposition du 530, avenue Querbes pour permettre à la Maison de réaliser ses activités et du soutien technique sous diverses formes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0068 - 4 mars 2013 : D'approuver le versement de la contribution financière de 18 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2013; D'imputer cette dépense conformément au dossier décisionnel. Contribution financière pour l'année 2013
CA14 16 0086 - 3 mars 2014 : D'approuver le versement de la contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2014; D'imputer cette dépense conformément au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

La contribution financière vient principalement aider la Maison des jeunes d'Outremont à assurer son fonctionnement de base et son offre de service auprès des jeunes. L'organisme rejoint une moyenne d'une trentaine de jeunes par jour. Il offre un lieu de rencontre situé dans les locaux du parc Saint-Viateur. Les jeunes peuvent s'y adonner à diverses activités tels des jeux de Playstation, de billard, de baby-foot, des tournois, des soirées vidéos, une multitude d'activités spéciales (sorties, soupers animés, voyages, etc.). On y compte également un local d'arts plastiques et deux studios de musique. Très actif au sein de sa communauté, l'orga Pnisme tient annuellement sa traditionnelle vente de sapins, sa maison hantée à l'occasion de l'Halloween et la production de la revue PAWOW. Il est un partenaire de l'arrondissement dans de nombreux projets : Projet graffitis, Nuit des adolescents à la bibliothèque, kermesse, Fête d'hiver, Au parc les artistes, Fête nationale, Comité famille, etc. L'organisme intervient également au chapitre de la prévention et de la sensibilisation à l'égard de diverses problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes. Il anime en outre la Table de concertation des jeunes d'Outremont et de Ville de Mont-Royal.

JUSTIFICATION

L'objectif est d'offrir aux jeunes d'Outremont la possibilité de se retrouver entre eux dans un lieu sécuritaire et formateur. Les actions passées, les évaluations et l'expertise que la Maison des jeunes a développé au fil des ans en font un partenaire responsable de choix pour l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes versées par l'arrondissement d'Outremont représentent 10 % des recettes annuelles de l'organisme. L'organisme reçoit également un financement annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal Centre de plus de 99 000 \$.
Les crédits de 22 250 \$ sont prévus au budget 2015 au compte :

2418 0010000 302725 07123 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par la Maison des jeunes d'Outremont contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permet à l'organisme de maintenir son offre de service auprès des jeunes et son action dans le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-12

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1156430002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2014

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2015 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:45

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156430002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1156430003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:46

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156430003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1153489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Janvier 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:44

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rapports de reddition de comptes - Sommaire des décisions déléguées - Janvier 2015

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-17

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1145078030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 sur les rues Durocher, Marsolais, Saint-Germain et Lajoie et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé

D'ACCEPTER l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 sur les rues Durocher de Lajoie au 6194-98 Durocher, Marsolais d'Outremont à Wiseman, Saint-Germain de 607 Saint-Germain à Kelvin et Lajoie de Dollard à McEachran, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:43

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145078030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 sur les rues Durocher, Marsolais, Saint-Germain et Lajoie et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a reçu une somme de 50 M\$ afin de lancer un tout nouveau programme de soutien à la voirie locale, soit le *Programme complémentaire de planage-revêtement* (PCPR) 2015. Ce programme, dont la teneur des interventions est de procéder uniquement à des travaux de planage-revêtement, vise à rapidement améliorer l'état général du réseau routier local montréalais, en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans; le tout, de manière à nous offrir un répit et à ne pas augmenter le déficit d'entretien pendant que nous nous affairons tous à le rattraper.

La sélection des rues sera de la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et cette sélection touchera aux chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) fluctue autour du seuil d'intervention, c'est-à-dire pas totalement dégradés, mais suffisamment pour constituer une nuisance pour les usagers. La conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des projets seront, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

La mise en œuvre et la réalisation du programme doivent être rapides et c'est pourquoi les projets sélectionnés ne comportent aucune section de trottoirs à reconstruire (à moins qu'il soit nécessaire de le faire pour corriger un problème de drainage), aucune bonification géométrique et aucune intervention sur les conduites souterraines. Par ailleurs, les rues choisies ne devront faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans.

Enfin, la répartition des crédits alloués pour ce programme a été opérée en proportion du nombre de kilomètres de rues locales et collectrices relevé dans chacun des arrondissements et pondérée en fonction des besoins. Les crédits alloués devront également couvrir le coût des honoraires professionnels et du contrôle qualitatif.

C'est dans ce contexte que le SIVT veut offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du *Programme complémentaire de planage-revêtement* (PCPR) 2015, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1035 - 27 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015 - 2017.

CM12 0217 - 29 février 2012 - Offrir aux arrondissements les services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012.

CM09 0407 - 25 mai 2009 - Offrir aux arrondissements que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne en charge l'exécution des travaux qui seront réalisés sur le réseau local, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM07 0505 - 27 août 2007 - Offrir aux arrondissements que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne en charge l'exécution des travaux qui seront réalisés sur le réseau local, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Comme les travaux seront exécutés sur des rues locales qui relèvent de la compétence des arrondissements, le conseil de l'arrondissement d'Outremont doit déléguer au SIVT la mise en œuvre du *Programme complémentaire de planage-revêtement 2015*, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les rues identifiées ont été recommandées par le SIVT car la cote CIS est inférieure à 3, il n'y a pas de bris d'aqueduc depuis environ 2 ans et des inspections complètes ont été effectués sur les tronçons.

Il s'agit des rues:

- Durocher de Lajoie à Van Horne;
- Marsolais d'Outremont à Wiseman;
- Saint-Germain de 607 Saint-Germain à Kelvin;
- Lajoie de Dollard à McEachran

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis sont prévus au PTI 2015-2017 du SIVT. Dans la mesure où ce programme vise à apporter une aide supplémentaires aux arrondissements, ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

Pour chacun des appels d'offres, la Division de la conception et de la réalisation des travaux du SIVT procédera à l'estimation détaillée du projet et présentera les résultats dans chacun des dossiers d'octroi de contrats, lesquels dossiers devront faire l'objet d'une approbation par les instances municipales. La provenance budgétaire sera précisée lors de l'octroi des contrats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter l'offre de services aux arrondissements aura pour conséquence de reporter les travaux de réfection sur le réseau local. Cette situation pourrait entraîner une accélération de la dégradation des chaussées et des trottoirs, et ce, en raison de l'incapacité

des arrondissements à assumer une telle charge financière. Dans ces conditions, une augmentation importante des coûts et des charges de travail, liée à l'entretien palliatif, tel que les interventions de remplissage mécanisé de nids-de-poule, sera à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre de services du SIVT par chacun des conseils d'arrondissements (art. 85 CVM) : septembre à novembre 2014

Appels d'offres publics : décembre 2014 à février 2015

Octroi des contrats : mars à mai 2015

Début des travaux : mai à octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville et Energie Valero inc. (698459) et la Ville et les Pétroles Parkland (817333) au montant de 150 000 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:42

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics demande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et entre la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes). Cette dépense proviendra du budget de fonctionnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0354 - 30 septembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire de 120 000 \$ au contrat pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valéro inc. portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada inc. portant le numéro 698450;
CA12 16 086 - 5 mars 2012 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Ultramar Ltée portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada Inc. portant le numéro 698450, se terminant le 25 décembre 2013 pour un montant de 97 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

302727 09004 56502

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-02-16



Dossier # : 1155078013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 51 352,43 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule de marque Ford F-450 cabine simple 4X4, 2016, selon l'entente cadre 706437 et d'une benne basculante en aluminium au montant de 28 838,03 \$ (incluant les taxes) selon l'entente cadre 941228, pour un montant total de 80 190,46 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 51 352,43 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule de marque Ford F-450, année 2016, avec cabine simple;

D'AUTORISER une dépense de 28 838,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat et l'installation d'une benne basculante en aluminium;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-26 14:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155078013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 51 352,43 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule de marque Ford F-450 cabine simple 4X4, 2016, selon l'entente cadre 706437 et d'une benne basculante en aluminium au montant de 28 838,03 \$ (incluant les taxes) selon l'entente cadre 941228, pour un montant total de 80 190,46 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

CONTENU

CONTEXTE

La flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont est âgée, c'est un fait reconnu. Ce véhicule remplacera le camion 223 03703 (2003) affichant plus de 76 000 km au compteur mais montrant un grand nombre d'heures d'opération. Il s'agira d'un véhicule 4-roues motrices qui sera utilisé comme camion-saleuse dans les ruelles ainsi que pour le déblaiement des stationnements. En dehors de la saison hivernale, il servira pour le transport de matériel et de vrac. Équipé pour le remorquage, il servira également à tirer la remorque du rouleau d'asphalte et il sera muni d'une pelle Fisher trois positions pour le déblaiement hivernal. Par conséquent, sa capacité de moteur ainsi que sa masse totale en charge doivent être supérieures au véhicule qu'il remplace. Une boîte dompeuse en aluminium est incluse dans cet achat.

Le choix de ce véhicule respecte les critères établis par la direction des Travaux publics, soit :

- Polyvalence inter-activités des véhicules;
- Utilisation des véhicules sur une base annuelle (requis en toutes saisons);
- Impacts significatifs sur la santé et la sécurité au travail;
- Conséquences positives sur la performance opérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-02-18



Dossier # : 1155078014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 35 748,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford E450 année 2016, selon l'entente cadre 706437, muni d'une boîte acquise chez le fournisseur Transit, suite à une demande de prix pour un montant de 20 534,00 \$ (incluant les taxes), pour un montant total de 56 282,03 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 35 748,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford E450 année 2016, selon l'entente cadre 706437;

D'AUTORISER une dépense de 20 534,00 \$ (incluant les taxes) pour l'achat et l'installation d'une benne basculante en aluminium, selon l'entente cadre 941228;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-26 14:22

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 35 748,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford E450 année 2016, selon l'entente cadre 706437, muni d'une boîte acquise chez le fournisseur Transit, suite à une demande de prix pour un montant de 20 534,00 \$ (incluant les taxes), pour un montant total de 56 282,03 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI antérieurs

CONTENU

CONTEXTE

La flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont est âgée, c'est un fait reconnu. Ce véhicule remplacera le camion 176 04355 (2004) affichant 150 000 km au compteur et qui est un ancien véhicule de la sécurité publique. Nous avons une problématique d'approvisionnement en pièces et frais d'entretien excessifs pour ce véhicule.

La boîte fermée de 14 pieds sera utilisée pour le transport de la signalisation et de l'outillage incluant les coffres spécialisés, la génératrice pour les dos d'ânes, etc. Un établi de service sera également aménagé pour les réparations mineures sur route. Il sera équipé d'une plate-forme élévatrice pour le transport de la plaque vibrante, de la scie radiale, du compacteur, de l'outillage destiné à l'asphalte, etc. Il est destiné à être affecté aux travaux d'asphaltage, coupe de puisards et travaux d'égouts et au comblement de nids-de-poule.

Son aménagement permettra des interventions plus rapides puisque le matériel et l'outillage requis sera déjà entreposé sur le camion. Cela nous évitera l'utilisation de deux véhicules pour une même tâche de voirie.

Le choix de ce véhicule respecte les critères établis par la direction des Travaux publics, soit :

- Polyvalence inter-activités des véhicules;
- Utilisation des véhicules sur une base annuelle (requis en toutes saisons);
- Impacts significatifs sur la santé et la sécurité au travail;
- Conséquences positives sur la performance opérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-02-18



Dossier # : 1155078015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 37 610,62 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford F-350 Cabine simple, année 2016, selon l'entente d'achat contractuelle 706437 - Dépense provenant de PTI antérieurs

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 37 610,62 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford F-350 année 2016, selon l'entente contractuelle 706437;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-26 14:22

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1155078015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 37 610,62 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford F-350 Cabine simple, année 2016, selon l'entente d'achat contractuelle 706437 - Dépense provenant de PTI antérieurs

CONTENU

CONTEXTE

La flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont est âgée, c'est un fait reconnu. Ce véhicule remplacera la fourgonnette 223 97298 (1997) affichant 159 000 km au compteur dont les frais d'entretien sont maintenant excessifs. Il s'agit d'un camion mieux adapté pour nos travaux (transport de matériel, transport en vrac, etc.) alors que le véhicule mis au rancart (Venture) ne pouvait transporter que des employés et qu'un autre camion devait l'accompagner pour le transport du matériel. Il sera aménagé avec une boîte dompeuse récupérée à l'interne provenant du véhicule qu'il est appelé à remplacer. Il sera également équipé d'un anneau et d'une couette de fils électriques pour le remorquage.

Le choix de ce véhicule respecte les critères établis par la direction des Travaux publics, soit :

- Polyvalence inter-activités des véhicules;
- Utilisation des véhicules sur une base annuelle (requis en toutes saisons);
- Impacts significatifs sur la santé et la sécurité au travail;
- Conséquences positives sur la performance opérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-02-18



Dossier # : 1141899041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

Il est RECOMMANDÉ d'adopter un avis de motion et un premier projet de règlement concernant le règlement de zonage 1177 et visant à ajouter des nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-08-12 18:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1141899041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur, le SAUP a été mandaté afin de préparer une modification réglementaire relativement aux toits blancs pour les toits plats.

En matière d'urbanisme, il est possible de lutter contre les îlots de chaleur notamment avec le verdissement et/ou les matériaux blancs réfléchissants (basés sur l'effet albédo). L'albédo représente l'énergie solaire réfléchi par une surface et il est exprimé en unité de 0 à 1.

Par exemple, un miroir qui réfléchit parfaitement les rayons solaires a un albédo de 1. Autre exemple, la réflectance solaire de la peinture noire est de 0 et celle de la peinture blanche (dioxyde de titane) est de 1.

L'appellation «îlots de chaleur urbains» fait référence à la hausse des températures enregistrées en milieu urbain et comparée aux zones voisines.

La différence de température entre une surface foncée et une surface claire peut aller jusqu'à 10 et parfois 20 degrés Celsius. La température de l'air ambiante s'en trouve ainsi modifiée.

Présentement, il n'y a pas d'obligation dans les règlements en vigueur de l'arrondissement exigeant l'installation de membrane de toiture ayant un degré de réflectance élevé qui a comme mission de réduire l'absorption de la chaleur.

Par conséquent, le premier projet de règlement portant sur l'exigence de construire un toit plat, «blanc» a été préparé par le SAUP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Après avoir présenté le premier projet de règlement au comité interne d'étude des projets de règlement, le premier projet de règlement est présenté comme suit :

Le chapitre 13 du règlement de zonage (1177) sur l'apparence extérieure des bâtiments est modifié par l'ajout de l'article 13.9 Revêtement de toit plat tel qui suit :

«**13.9** Revêtement de toit plat

13.9.1 Pour la construction, l'agrandissement, la réfection complète ou partielle d'un toit plat d'un bâtiment principal ou accessoire dont la pente est inférieure à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2 :12) ou 16,7%, seuls les revêtements suivants sont autorisés:

a) un matériau de couleur blanche, un matériau recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche;

b) un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 sur au moins 75% ou d'au moins 66 sur 100% de la superficie totale du toit, et ce, attesté par les spécifications du fabricant ou par l'avis d'un professionnel.

13.9.2 Les dispositions de l'article 13.9.1 ne s'appliquent pas dans le cas d'un toit végétalisé conforme aux normes en vigueur».

JUSTIFICATION

Éléments positifs

- Selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE), la durée de vie du toit blanc est de deux à trois fois supérieure à un revêtement traditionnel. En ne chauffant pas, la surface blanche conserve son élasticité naturelle contrairement au bitume qui se dessèche plus rapidement à cause de la chaleur;
- en réduisant l'absorption de chaleur en été, le toit blanc améliore le confort dans les bâtiments et diminue la consommation d'énergie reliée à la climatisation;

Le comité interne d'étude des projets de règlement a été saisi du projet le 6 juin 2014.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement son adoption.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement s'inscrit dans les actions préconisées au Plan de développement durable adopté par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SAUP en collaboration avec le chargé de communication va préparer un communiqué informant le citoyen du présent projet de règlement. Un article pourrait paraître dans la prochaine parution du journal *Au pied de la montagne*.

Également, un communiqué sera acheminé à l'association des maîtres couvreurs du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette modification réglementaire contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

- Avis de motion;
- Adoption d'un premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un deuxième projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Validation de conformité au plan d'urbanisme;
- Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélissandre ASSELIN-BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et patrimoine

Le : 2014-08-01



Dossier # : 1156695009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:19

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (AO-279) le 12 janvier 2015, il y a lieu de modifier diverses dispositions réglementaires faisant expressément référence à l'ancien Règlement sur la tarification (AO-6) afin qu'elles s'accordent avec le nouveau règlement sur les tarifs applicables dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions réglementaires existant dans divers règlements de l'arrondissement afin de remplacer toute référence au règlement AO-6 par une référence générale au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

La modification pour une disposition générale (sans référence à un numéro de règlement précis) permettra de faire le lien avec le nouveau règlement AO-279 et d'éviter, dans le futur, de devoir répéter l'exercice advenant l'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 février 2015
Adoption : 2 mars 2015
Entrée en vigueur en mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:19

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156695010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu d'ajouter deux articles au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015). Ces articles existaient sous l'ancien règlement sur les tarifs AO-6 et doivent être intégré dans le nouveau règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0014 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à ajouter les article 94.1 et 94.2, tels qu'ils existaient sous le Règlement AO-6 (alors numérotés comme les articles 34 et 35 de l'Annexe A).

JUSTIFICATION

Sans ces articles, il ne sera pas possible de facturer le coût de la saison et de la demi-saison de tennis aux gens désirant s'abonner à cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 février 2015
Adoption : 2 mars 2015
Entrée en vigueur : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-30 13:38

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017, afin de procéder à l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre en 2015, l'aménagement de parcs, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement.
Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 34100 - Programme d'aménagement de parcs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion février 2015

Adoption mars 2015

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2015

Entrée en vigueur fin avril 2015

Ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-30 13:37

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017, pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules pour l'année 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000\$ afin de permettre, en 2015, la réalisation d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement tel que le prévoit le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement (programme 68005). Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet d'acquisition et de remplacement de véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet 68005 - Programme d'acquisition et de remplacement de véhicules PTI 2014-2015-2016

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 février 2015

Adoption : 2 mars 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement

Procédure d'enregistrement

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2015

Entrée en vigueur : fin avril 2015

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1152504013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 29 mars 2015 de de 12 h 30 à 13 h 30 - Diverses rues

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal et qui aura lieu le dimanche 29 mars 2015, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes :

- Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart;
- Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-25 17:41

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 29 mars 2015 de de 12 h 30 à 13 h 30 - Diverses rues

CONTENU

CONTEXTE

La communauté libanaise de Montréal organise depuis plusieurs années une célébration pour marquer la célébration du dimanche des Rameaux. Celle-ci consiste à une procession qui se déroule autour du Monastère St-Antoine-Le-Grand entre 12 h 30 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 160127 - D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de la Procession du Dimanche des Rameaux du Monastère St-Antoine-Le-Grand, qui aura lieu le 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45 : Ordonnance numéro OCA11 160127, permettant une dérogation au règlement suivant : *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) : Fermeture des avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du dimanche des rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.*

CA12 160115 - D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 1er avril 2012, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA13 160094 - D'adopter l'ordonnance OCA 13 160094 et ainsi autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 24 mars 2013, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle su sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA14 160089 - 3 mars 2014 :D'adopter l'ordonnance numéro OCA14 16 0089, autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes : Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

DESCRIPTION

Une messe sera célébrée au Monastère St-Antoine-le-Grand situé au 1520, avenue Ducharme à l'occasion du dimanche des Rameaux, dimanche le 29 mars 2015. Le nombre de participants attendus est estimé à 600 personnes. À la sortie de l'église, les fidèles feront une procession autour de l'église en empruntant les avenues Ducharme, Dollard et McEachran.

Les avenues et ruelles suivantes seront donc fermées à la circulation automobile pour permettre le bon déroulement de l'événement:

- Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart;
- Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

La durée de la procession sera d'une heure entre 12 h 30 et 13 h 30. Pendant celle-ci, des chants religieux seront récités par les paroissiens.

Les rues seront préalablement fermées à tout circulation automobile afin d'assurer la sécurité de tous les participants.

Une fois la procession terminée, les participants se disperseront et les rues seront rouvertes à la circulation automobile.

Les fermetures de rues seront sous la gérance du SPVM. Le Service de la sécurité publique offrira un soutien en fonction des effectifs disponibles.

Les aspects logistiques à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement et de la ville:

- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture de la circulation automobile;
 - 3 barricades à l'intersection des avenues McEachran et Van Horne;
 - 3 barricades à l'intersection des avenues Ducharme et Stuart;
 - 3 barricades à l'intersection des avenues Dollard et la ruelle au nord de Ducharme;
 - 3 barricades à l'intersection des avenues Davaar et Ducharme.
 - Patrouille préventive de la sécurité publique;
 - Intervention du SPVM.

JUSTIFICATION

C'est un événement qui se déroule dans le calme, et ce, depuis plusieurs années sans jamais avoir occasionné de problèmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La communauté devra aviser les citoyens au moyen d'un avis qui sera distribué de portes en portes une semaine avant l'événement;

- L'arrondissement publiera un avis annonçant la fermeture de la rue à la circulation automobile dans les journaux locaux quelques jours avant l'événement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de fermeture de rues à transmettre au SPVM, au SIM, à Urgences-Santé et à la STM;
- Demande de livraison de barricades de foule (barrières Mills) à la Direction des travaux publics;
- Rencontre de l'agent de projet - Événements spéciaux et promotionnel et la Division de la sécurité publique
- Rencontre de coordination avec la Division de la sécurité publique et le poste de quartier 24 du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et à la réglementation en vigueur :

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement au cours de l'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone portable, et ce, pendant l'événement, également une heure avant et après celui-ci.
- Le demandeur doit être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence dans le périmètre sans délai en ouvrant les barricades.
- Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence;
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au Règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21);
- Aucun appareil d'amplification du son ne sera toléré sur le domaine public tel que prévu au Règlement AO-204;

- Toutes les dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) s'appliquent.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2015-02-20

**Dossier # : 1151899006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 430, avenue Wiseman: - demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; - demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière.

JE RECOMMANDE :

D'accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 430, avenue Wiseman

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 février 2015;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est recommandé:

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment résidentiel situé au 430, avenue Wiseman, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, alors que ledit règlement exige qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, le tout, conformément aux plans réalisés par Armand Dadoun, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 29 janvier 2015, et du plan d'implantation projeté préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 2015, sous le numéro 6982 de ses minutes;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 29 janvier 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-16 20:34

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151899006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Relativement au 430, avenue Wiseman: - demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177; - demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine une demande de permis de construction le 17 décembre 2014 afin d'agrandir sa propriété au mur arrière. Le projet d'agrandissement requiert une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi qu'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177.

L'immeuble concerné est un bâtiment d'usage résidentiel de deux étages qui a été construit en 1920.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière d'une superficie de 11' de long par 24' de large. Cet agrandissement respecte la marge latérale prescrite dans la zone RA-18 de 1.98m, c'est pourquoi l'agrandissement n'est pas aligné au bâtiment existant au mur latéral gauche. L'agrandissement sera implanté à la ligne de propriété au mur latéral droit et la marge arrière sera de 22.41 m.

Le revêtement extérieur sera de la brique de couleur rouge similaire à celle existante. Au sous-sol, les ouvertures seront à guillottes. Au rez-de-chaussée, des portes jardins pour accéder à la terrasse ainsi que des fenêtres fixes sont prévues. Finalement, à l'étage des fenêtres fixes et une porte sont prévues pour accéder au nouveau balcon. L'ensemble des ouvertures sont en aluminium de couleur blanche et elles seront carrelées.

Enfin, une terrasse en béton sera construite d'une projection de 7' ayant un garde-corps en fer forgé de couleur noire. Un treillis de bois est prévu pour dissimuler le dessous de cette dernière.

Une nouvelle salle de bain ainsi qu'une chambre seront aménagés au sous-sol, alors qu'au rez-de-chaussée le nouvel espace aura pour fonction une salle à manger. À l'étage, il s'agira de la chambre des maîtres avec une salle de bain et du rangement. Un nouvel accès au sou-

sol sera construit avec un escalier en béton.

Le bâtiment est dérogatoire quant à son implantation, c'est pourquoi une dérogation à l'article 5.3 du règlement 1177 est requise dans le cadre de ce projet d'agrandissement. Le préjudice sérieux évoqué par le requérant est le suivant :

- La démolition et la reconstruction en stricte conformité à la réglementation en vigueur causerait un préjudice sérieux aux propriétaires.

La lettre de demande de dérogation mineure ainsi que la planche créée par le SAUP décrivant le projet se trouvent en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de la demande de dérogation mineure et la demande de PIIA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré l'agrandissement du bâtiment, le projet respecte le pourcentage de surface végétale requis à la zone RA-18, soit 30 % de l'ensemble du lot.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public concernant la demande de dérogation mineure a été publié le 12 février 2015 dans l'Express d'Outremont.
Une copie de l'avis public se trouve en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 4 février 2015;
- Un avis public a été publié le 12 février 2015;

Étapes à venir :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015;
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de dérogation mineure déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

La demande de PIIA déposée est également recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et
patrimoine

**Dossier # : 1151899005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 45, avenue Springgrove.

Considérant que l'agrandissement ne s'intègre pas aux bâtiments limitrophes, au voisinage ni à la topographie du terrain;

Considérant que le projet d'agrandissement va à l'encontre du langage résidentiel établi dans le secteur;

Considérant que le volume suggéré est une masse qui défigure le lieu;

Considérant qu'il y a un manque du souci d'intégration architectural;

Considérant que le SAUP se questionne à savoir si la fonction du bâtiment ne sera pas modifiée considérant le projet, le volume et les agencements de matériaux proposés;

Considérant que le projet d'agrandissement ne rencontre pas les critères définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

En conséquence;

Il est recommandé:

DE NE PAS APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement au mur arrière situé au 45, avenue Springgrove, tel que montré sur les plans réalisés par Jean-Maxime Labrecque, estampillés par le SAUP le 12 janvier 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-16 20:34**Signataire :**Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151899005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 45, avenue Springgrove.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine une demande de permis de construction le 19 décembre 2014 afin d'agrandir la propriété de ses clients au mur arrière.

Le projet d'agrandissement requiert une demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architectural.

La demande d'approbation d'un PIIA à l'égard du 45, avenue Springgrove a fait l'objet d'une présentation au CCU.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 4 février 2015, pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé une recommandation non favorable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière. Un nouveau volume de 14' par 28' sera ajouté pour un total de 392pi². L'agrandissement sera sur 2 niveaux incluant un sous-sol dégagé. Au mur arrière : au niveau du sous-sol, le revêtement sera de l'acrylique fini sablé de couleur noire. Une vitre avec céramique frittée (peinte noire) sera insérée ainsi qu'un verre fumé. Au niveau du rez-de-chaussée, une terrasse sera aménagée sur le dessus de l'agrandissement d'une dimension de 392 pi². Elle sera ceinturée d'un garde-corps en verre fumé et des écrans d'intimité sont prévus et seront en acier perforé de couleur noir mat d'une épaisseur de ¼ de pouce et d'une hauteur de 10' (3m).

Au mur latéral droit : Au niveau du sous-sol, le revêtement sera de l'acrylique fini sablé de couleur noire et un panneau d'acier perforé peint noir mat de ¼ de pouce. Au rez-de-chaussée, ce panneau d'acier perforé sera prolongé et agira comme écran d'intimité pour la terrasse.

Enfin, sur tous les murs du bâtiment existant, l'ensemble de la fenestration sera remplacée

par des fenêtres en aluminium noires ayant un verre fumé. Certaines seront fixes, oscillobattantes ou à battants.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement de refuser la demande de PIIA déposé sous la base des motifs évoqués par le Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- l'agrandissement ne s'intègre pas aux bâtiments limitrophes, au voisinage ni à la topographie du terrain;
- le projet d'agrandissement va à l'encontre du langage résidentiel établi dans le secteur;
- le volume suggéré est une masse qui défigure le lieu;
- il y a un manque du souci d'intégration architectural;
- le SAUP se questionne à savoir si la fonction du bâtiment ne sera pas modifiée considérant le projet, le volume et les agencements de matériaux proposés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 4 février 2015;

Étapes à venir:

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015;
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est non recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Refus

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-16

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et
patrimoine

**Dossier # : 1151899004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 999, avenue Mc Eachran, 1001-1011, avenue Bernard, 1100-1144, avenue Bernard, 1170-1184, avenue Van Horne et 46, avenue Glencoe.

JE RECOMMANDE

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1001-1011, avenue Bernard** conformément au plan réalisé par Les Enseignes Lumidel estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 14 janvier 2015 avec la réserve du Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1100-1144, avenue Bernard** conformément au plan réalisé par Le Groupe Bellon estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 21 janvier 2015;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet soumis pour l'agrandissement pour la mise aux normes du bâtiment d'usage institutionnel situé au **999, avenue Mc Eachran**, conformément aux plans réalisés par la firme Lemay, estampillés en date du 3 février 2015 avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement soumis pour le bâtiment d'usage mixte situé au **1170-1184, avenue Van Horne**, conformément aux plans réalisés par la firme Paul Bernier architecte estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, en date du 19 décembre 2014 avec les commentaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement soumis pour le bâtiment d'usage résidentiel situé au **46, avenue**

Glencoe, conformément aux plans réalisés par la firme Guy Demers architecte estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, en date du 19 janvier 2015;

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-16 20:33

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151899004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux: 999, avenue Mc Eachran, 1001-1011, avenue Bernard, 1100-1144, avenue Bernard, 1170-1184, avenue Van Horne et 46, avenue Glencoe.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 4 février 2015:

1. 999, avenue Mc Eachran;
2. 1001-1011, avenue Bernard;
3. 1100-1144, avenue Bernard;
4. 1170-1184, avenue Van Horne;
5. 46, avenue Glencoe.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

999, avenue Mc Eachran

Le projet est un agrandissement du centre communautaire intergénérationnel, plus précisément pour la mise aux normes de l'aréna.

L'agrandissement est en 2 sections :

- A) Une salle pour les compresseurs et une salle technique de contrôle

B) Une salle de récupération de la chaleur

La volumétrie suggérée de même que l'implantation proposée sont en fonction de la manoeuvrabilité des équipements et du lieu, et face au stationnement extérieur existant qui deviendra à moyen terme un parc municipal. L'agrandissement a une superficie de 355 mètres carrés. Le bâtiment est implanté à 4.2 m de la ligne de propriété donnant sur le boulevard Dollard où la marge de recul est prescrite à 3m.

Le revêtement proposé du volume adjacent à l'entrée des joueurs est une brique jaune similaire à celle existante avec des insertions de verre pour un rappel au bâtiment existant. Un parement de tôle perforé ondulé agira comme un écran afin de dissimuler les fonctions techniques du bâtiment. Cette tôle sera installée à ± 2.5 m du sol, laissant le revêtement de brique apparent. En deuxième plan, un revêtement de tôle perforé lisse sera installé devant le parement de tôle ondulé à 1 m de distance. Un mur rideau est également prévu aux endroits de circulation. Enfin, un parement métallique blanc sera installé sur le volume existant de la patinoire.

Il est prévu l'ajout d'appareil mécanique au toit de l'agrandissement. Il s'agit d'un refroidisseur de fluides d'une hauteur de 5.8m et d'un mono-bloc dessicant d'une hauteur de 3 m. Le parement de tôle perforé ondulé agira comme écran, mais ne dissimulera pas l'ensemble des appareils mécaniques. De plus, le refroidisseur de fluide sera apparent à moins de 1.5 m depuis l'axe de l'autre côté de la rue. Il est possible de déroger à cette disposition si un PIIA est adopté, en vertu de l'article 7.6.8 du règlement de zonage 1177.

1001-1011, avenue Bernard

Le nouveau commerce Jus Pur a réalisé des travaux sans permis pour l'installation de l'auvent en façade de l'avenue Bernard, juste au dessus de la porte d'entrée.

L'auvent actuellement installé est de couleur noire et l'inscription du nom du commerce Jus Pur est de couleur vert lime. L'auvent est fixé au mur par des ancrages métalliques. Les dimensions de l'auvent sont de 80 cm de haut et 120 de large et la projection est de 38 cm du mur, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. En effet, la projection doit être d'au plus 30 cm. De plus, sur la valence de l'auvent, le site web du commerce est indiqué, ce qui n'est pas autorisé à la réglementation. Cependant, un projet d'affichage non-conforme à la réglementation peut-être autorisé via un PIIA, conformément à l'article 11.6 du règlement de zonage 1177.

Ce nouveau commerce a obtenu son certificat d'occupation commerciale en décembre 2014.

1100-1144, avenue Bernard

Le commerce Mission Santé Thuy souhaite procéder au remplacement 3 auvents rétractables existants donnant sur la façade de l'avenue Bernard et un auvent donnant sur la Place Marcelle-Ferron. Les auvents existants sont de couleur verte, rouge et jaune et la couleur des auvents proposés seront uniformes de couleur verte, qui est la couleur corporative du commerce.

La dimension chaque auvent sera de 17' X 9". L'inscription "Mission Santé Thuy" y sera indiquée sur un seul auvent et la projection de l'auvent sera de 30 cm, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

1170-1184, avenue Van Horne

Le projet consiste à la démolition de l'étage existant et à la construction de 2 nouveaux étages. Le bâtiment proposé aura 3 étages avec un usage mixte.

Au mur de façade, au rez-de-chaussée, un espace commercial est prévu et sera entièrement fenestré avec un seuil de pierre St-Marc. La partie fenestrée du RDC sera

légèrement en retrait et une marquise recouverte d'un matériau d'aluminium anodisé clair sera aménagée et aura un toit vert. À l'étage, une loggia est prévue au-dessus de la marquise et sera entièrement fenestrée. Le revêtement du bâtiment sera des plaques d'aluminium anodisé sur un mur d'ossature de bois.

Un écran perforé en plaque d'aluminium de 1/8 de pouce peint blanc sera installé devant les façades du 1er et 2e étage. Un motif sera créé par un artiste en arts visuels. Un recul entre l'écran et le mur de façade est prévu afin que les fenêtres oscillobattantes aient un bon fonctionnement et permettent une bonne aération. Il sera fixé par des montants en aluminium en T non visible. L'écran aura une hauteur de 5'-2" au-dessus du parapet pour pouvoir dissimuler les appareils mécaniques installés au toit et aussi permettra de créer une proportion avec le bâtiment voisin de 6 étages.

Au mur arrière, un garage attaché au bâtiment principal est prévu. Le garage comportera 4 espaces de stationnement superposés avec un système mécanisé. Le règlement de zonage exige un minimum de 4 cases, c'est pourquoi l'architecte a retenu cette solution pour optimiser l'espace. Le toit du garage sera végétalisé. L'ensemble du revêtement du mur arrière sera recouvert de crépi blanc et 2 terrasses seront aménagées, de +/- 17' X 12' et +/- 17' X 7'.

Des vides et des pleins sont prévus pour assurer la ventilation et l'éclairage. Une cour intérieure au 3e étage est ainsi créée par ces vides et ces pleins.

L'ensemble de la fenestration sera en aluminium anodisé de couleur claire.

L'agrandissement sera adjacent à l'actuel bâtiment Le Vésinet, au mur latéral gauche, qui est d'usage mixte et de 6 étages. Les loggias seront obstruées par le futur mur

46, avenue Glencoe

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au 2e étage à même la véranda existante. L'agrandissement sera de +/- 3.70 mètres carrés et s'alignera en largeur avec le volume existant au rez-de-chaussée. La toiture en pente sera en tôle de couleur crème et une trappe d'accès au toit sera construite. Le projet révisé s'aligne avec le corps du bâtiment.

Malgré la réserve du dernier CCU, le requérant maintient son souhait d'un revêtement en aluminium de couleur crème, notamment pour des raisons d'entretien.

L'agrandissement respecte les marges latérales de 1.98 m et arrière de 4.572m. L'ensemble des ouvertures sera carrelée à battant ou fixe et en aluminium de couleur crème.

Voir en pièces jointes, la "planche" associée à chaque projet décrivant la nature de la demande.

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA en considérant les éléments suivants :

999, avenue Mc Eachran

Préalablement à l'émission du permis de construction, des élévations techniques détaillées des murs latéraux devront être déposées au SAUP pour examen et validation. Les murs latéraux (côté Dollard) de l'agrandissement devront être de la même facture que l'élévation principale donnant sur l'avenue Dollard;

Il est recommandé d'intégrer un éclairage DEL à la façade principale proposée.

1001-1011, avenue Bernard

L'auvent devra avoir une projection maximale de 30 cm.

1170-1184, avenue Van Horne

Les membres expriment une crainte quant à la durabilité du revêtement de crépi proposé sur le volume arrière et le garage;
Il a été entendu que le directeur du SAUP présentera aux membres le motif de la résille au CCU pour approbation avant l'émission du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 4 février 2015.

Étapes réalisées :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-16

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et
patrimoine



Dossier # : 1153489003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

DÉPÔT des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-02-26 14:23

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Par sa résolution CA11 16 0239, adoptée lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2011, le conseil de l'arrondissement d'Outremont a demandé aux directeurs de l'arrondissement de présenter au conseil de l'arrondissement d'Outremont tout sommaire décisionnel pour lequel la ville centre demande une intervention avant d'approuver celle-ci. Le directeur des travaux publics nous demande de déposer les dossier décisionnels ayant nécessité une telle intervention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0239

DESCRIPTION

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

Résolution no.: CA11 16 0239

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-19

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens